



## Commission Départementale de Organisation Coupes et Championnats

PV. N°16

Réunion du 14/06/2022 à 10 h

**ASSISTENT : Gérard GONZALEZ. Georges GOIZE. Yves LAFORGUE.  
Madame Andrée BRESSOLLES  
Absent excusé. Manuel GONZALEZ**

**« Sous réserve de validation par le Comité Directeur »**

**La commission de la CDOCC s'est réunie ce jour en séance extraordinaire :**

**Dossier : Mas d'Azil 1(517816) /Auzat 2 (560525) division 3 Poule B du  
05/06/2022.**

**A la vue des éléments de l'article de presse de la dépêche du midi du  
mercredi 08/06/2022 où il est fait part que cette rencontre n'est pas  
arrivée à son terme avec les joueurs inscrits sur la feuille de mach. Il  
apparaît que lors de la deuxième période en accord avec les deux équipes et  
l'arbitre officiel l'équipe recevante a complété avec ses joueurs l'équipe  
visiteuse ceci est une pratique inacceptable que l'on ne peut laisser passer.  
Ces deux équipes se sont mises en infraction en falsifiant la feuille de match  
en notifiant que cette rencontre est arrivée à son terme de manière normale  
avec un résultat inscrit sur la FMI qui ne correspond pas à la réalité.**

**La commission de la CDOCC en application de l'article 187.2 (évocation), at  
article 207 et 219 des RG. Décide la perte de la rencontre et 1 point de  
pénalité aux deux équipes.**

**La CDOCC transmet le dossier à la CDA pour auditionner l'arbitre officiel de  
cette rencontre et demande à la CLD d'instruire le dossier. La commission  
de la CDOCC rappelle aux deux instances qu'il y a eu falsification de la FMI.**

**Fin de la réunion 11H00.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

